



Délibération n° 26 / 2023

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire.

Etaient présents :

M. Julien BIEGEL, Mme Sylvia BOSH, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michelle CASSAR, Mme Sylvie CINÇON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGES, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAY, M. Jean-Claude CHOLBI (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Jean-Pascal SAMMUT (pouvoir à Mme Michelle CASSAR).

Absents non excusés

M. Dimitri BONGARD, M. Youness OUSSIN, Mme Alexandra PILI, M. Alain CHAYRIGUET.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ressources - Humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc d'adopter un nouveau tableau des effectifs pour permettre :

- La création de postes nécessaires à la stagiairisation de certains agents,
- La création de postes nécessaires aux avancements de grade.

	CATEGORIE	TOTAL	DONT TNC	CREATIONS	SUPPRESSIONS	TOTAL	DONT TNC
Secteur administratif		18		2		20	
DGS	A	1				1	
Attaché principal	A	1				1	
Attaché	A	1				1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1				1	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3				3	
Rédacteur	B	1				1	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2				2	

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 26/2023****Objet : Ressources-humaines - Autorisation de signature relative à l'adhésion à la médecine préventive de 2023 à 2025 du CDG 34**

Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	3				3		
Adjoint administratif territorial	C	5		2		7		
Secteur animation		21	10	1		22	10	
Animateur principal de 1ère classe	B	1				1		
Animateur principal de 2ème classe	B	1				1		
Animateur	B	2				2		
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1				1		
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	3	1			3	1	
Adjoint territorial d'animation	C	13	9	1		14	9	
Secteur social		3	3			3	3	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	C	2	2			2	2	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	C	1	1			1	1	
Secteur Police municipale		9				9		
Brigadier-chef principal	C	5				5		
Gardien-brigadier	C	4				4		
Secteur technique		39	7	2		41	8	
Ingénieur	A	1				1		
Technicien principal de 1ère classe	B	2				2		
Agent de maîtrise principal	C	2				2		
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	13	1	1		14	2	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	12	2			12	2	
Adjoint technique territorial	C	9	4	1		10	4	
	TOTAL	90	20	5		0	95	21

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les créations de poste proposées,
- **ADOpte** le tableau des effectifs

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 26/2023


Objet : Ressources - Humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les créations de poste proposées,
- **ADOpte** le tableau des effectifs

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 21 juin 2023

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

